



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 261-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.401

Déposée le : 01.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Zryd (Magglingen, PS) (porte-parole)
Günthör (Erlach, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Assurons la disponibilité des piscines !

Depuis des années, le canton de Berne ne dispose pas de suffisamment d'espaces dédiés à la natation pour être en mesure d'assurer, par exemple, les cours de natation obligatoires à l'école dans toutes les régions du canton. De même, les clubs et les associations de sport populaire et de sport de compétition luttent pour avoir suffisamment de temps à disposition dans les bassins pour la pratique de la natation. Appréciée par toutes les catégories d'âge et de personnes, la natation est l'un des trois sports les plus pratiqués en Suisse. Cependant, un grand nombre de piscines couvertes sont vétustes et doivent être rénovées de toute urgence afin de répondre à l'évolution démographique et aux besoins. Bien entendu, les aspects énergétiques et écologiques jouent également un rôle central.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de piscines couvertes manque-t-il dans le canton de Berne pour répondre aux besoins des sports aquatiques ?
2. Existe-t-il une stratégie pour remédier au manque d'infrastructures à moyen et à long terme ?
3. Existe-t-il des idées innovantes, telles que des camions-piscines, des halles gonflables, etc. pour remédier au manque d'infrastructures dédiées à la natation à court terme ?
4. Quelles sont les mesures prises par le canton de Berne pour garantir l'enseignement de la natation tel que prévu par la loi ?

Destinataire
– Grand Conseil